

**COMMUNE DE LOUVRES**  
**CONSEIL MUNICIPAL.**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU**  
**VENDREDI 14 MARS 2008**

L'an deux mille huit, le quatorze du mois de mars, à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Louvres.

**Etaient présents les Conseillers suivants :**

M. Guy MESSAGER, Mme Renée DANILO, M. Eddy THOREAU, Mme Naïma VOISIN, M. Jean Pierre FARNAULT, Mme Françoise EMERY, M. Dominique PONSART, Mme Nathalie CAILLARD, M. Jean-Marie FOSSIER, Melle Marion RAHALI, M. Frédéric NAVAS, Mme Françoise COLLOMB, M. Jean-Claude LECOINTE, Mme Patricia HAUPAS, M. Alain CLAUDE, Mme Nathalie PRIEUR, M. Tony SAVIN, Mme Simone JOUGLARD, M. Jean-Claude POTIN, Mme Sarmela SABARATNAM, M. Nicolas PASTUR, Mme Magali JOUBERT, M. Nicolas DUCROCQ, Mme Brigitte BOSSU, M. Abdenour CHIBANE, Mme Nathalie CARRIER, M. Michel WAGNEZ.

**Etaient absents et représentés :**

M. Julien COURY (Procuration à Madame Renée DANILO), Mme Samira SAOULI (Procuration à M. Eddy THOREAU))

Avant d'aborder la séance, M. le Maire remercie les élus du précédent conseil qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont pas été élus :

M. Guy HERVE, Mme Monique FIEFFE, Mme Murielle DESSUS LHOMME, Mme Véronique HERAUD, Mme Aline BLEAS, M. Stéphane TROGOFF, M. Laurent RIZET, Mme Sophie BLONDIAU, Mme Corinne NEUET, M. Alphonse DAGNET, Mme Francine LATERRADE

Puis il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus :

Mme Naïma VOISIN, M. Jean-Marie FOSSIER, Melle Marion RAHALI, Mme Françoise COLLOMB, M. Tony SAVIN, Mme Simone JOUGLARD, M. Julien COURY, Mme Sarmela SABARATNAM, M. Nicolas PASTUR, M. Nicolas DUCROCQ, M. Abdenour CHIBANE.

**1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy MESSAGER, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mademoiselle Marion RAHALI a été désignée en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| 1 – Guy MESSAGER          | 15 – Alain CLAUDE       |
| 2 – Renée DANILO          | 16 – Nathalie PRIEUR    |
| 3 – Eddy THOREAU          | 17 – Tony SAVIN         |
| 4 – Naïma VOISIN          | 18 – Simone JOUGLARD    |
| 5 – Jean-Pierre FARNAULT  | 19 – Julien COURY       |
| 6 – Françoise EMERY       | 20 – Samira SAOULI      |
| 7 – Dominique PONSART     | 21 – Jean-Claude POTIN  |
| 8 – Nathalie CAILLARD     | 22 – Sarmela SABARATNAM |
| 9 – Jean-Marie FOSSIER    | 23 – Nicolas PASTUR     |
| 10 – Marion RAHALI        | 24 – Magali JOUBERT     |
| 11 – Frédéric NAVAS       | 25 – Nicolas DUCROCQ    |
| 12 – Françoise COLLOMB    | 26 – Brigitte BOSSU     |
| 13 – Jean-Claude LECOINTE | 27 – Abdenour CHIBANE   |
| 14 – Patricia HAUPAS      | 28 – Nathalie CARRIER   |
|                           | 29 – Michel WAGNEZ      |

## 2. ELECTION DU MAIRE

### 2.1 Présidence de l'assemblée

Jean Claude LECOINTE, doyen de l'assemblée a pris la présidence (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Tony SAVIN  
M. Abdenour CHIBANE.

### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin après l'avoir mis dans une enveloppe uniforme fournie par l'Administration. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.** Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du Code électoral)..... 4
- d) Nombre de suffrages exprimés (b – c)**25**
- e) Majorité absolue.....

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
<b>MESSAGER Guy</b>	<b>25</b>	<b>vingt cinq</b>

### 2.7 Proclamation de l'élection du Maire

M. Guy MESSAGER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### 3. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Guy MESSAGER, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes.

#### 3.1. Nombre d'Adjointes

Le Président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum de 8 adjointes au Maire. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjointes. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé par délibération à huit le nombre des Adjointes au Maire.

Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, notamment l'article L.2122-2,  
Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjointes appelés à siéger,  
Considérant que le **Code Général des Collectivités Territoriales** fixe le nombre de postes d'adjointes à 30 % maximum de l'effectif total du Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages**,

**DECIDE :**

#### **Article 1 :**

→ d'approuver la création de 8 postes d'adjointes.

#### **Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### **Article 3 :**

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### 3.2. Liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire

Le Maire a rappelé que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjointes à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjointes au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

### 3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du Code électoral) .....	4
d) Nombre de suffrages exprimés (b – c).....	25
e) Majorité absolue .....	25

Ont été proclamé adjoints par 25 voix pour :

- 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint : Renée DANILO
- 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint : Eddy THOREAU
- 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint : Françoise EMERY
- 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint : Jean-Pierre FARNAULT
- 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint : Naïma VOISIN
- 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint : Jean-Marie FOSSIER
- 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint : Patricia HAUPAS
- 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint : Dominique PONSART

#### 4 - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROISSY PORTE DE FRANCE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués auprès de Communauté de Communes Roissy Porte de France

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret,

##### DESIGNE

par 29 voix pour :

- Guy MESSAGER, Renée DANILO, Eddy THOREAU en qualité de délégués titulaires,
- Frédéric NAVAS, en qualité de délégué suppléant

par 28 voix pour :

- Michel WAGNEZ en qualité de délégué suppléant

#### 5 - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE (S.I.A.H.)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH).

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, par 29 voix pour

##### DESIGNE :

Guy MESSAGER, Jean-Claude LECOINTE, en qualité de délégués titulaires  
Jean-Marie FOSSIER, Michel WAGNEZ, en qualité de délégués suppléants

pour siéger au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH).

**6 - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (**S.I.G.E.I.F.**)

M. le Maire précise qu'aux termes des dispositions du deuxième alinéa de l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix du Conseil Municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil Municipal, c'est pourquoi il est proposé de reconduire la candidature de M. Pierre RICOEUR, délégué sortant en tant que personnalité qualifiée au SIGEIF.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret,

**DESIGNE :**

**par 29 voix pour :**

2 délégués titulaires : Pierre RICOEUR (\*) Magali JOUBERT

2 délégués suppléants :

**par 29 voix pour** Patricia HAUPAS

**Par 28 voix pour** Jean-Pierre FARNAULT

*(\*) M. Pierre RICOEUR est élu en tant que personnalité qualifiée*

**7 - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)**

Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise,

Vu les élections municipales du 9 mars 2008,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de procéder à l'élection, au scrutin secret, des deux délégués titulaires et des 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

Après un vote à bulletin secret, **sont élus pour représenter la commune** au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise :

**par 29 voix pour :**

Alain CLAUDE, Jean-Marie FOSSIER en qualité de délégués titulaires

**Par 29 voix pour :** Dominique PONSART en qualité de délégué suppléant

**Par 28 voix pour :** Nathalie PRIEUR en qualité de délégué suppléant

## **DISCOURS DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 MARS 2008 PRONONCE PAR GUY MESSENGER**

Mes chers collègues,

Les 36 000 communes de France ont procédé dimanche 9 mars au premier tour de l'élection de leurs conseillers municipaux. Pour beaucoup d'entre elles, un second tour sera nécessaire.

Pour d'autres communes, comme la nôtre, les conseillers ont été élus dès le premier tour, et comme le veut la loi, nous sommes réunis aujourd'hui, en ce vendredi 14 mars où nous venons d'élire le Maire et les Adjointes de Louvres. C'est un événement important de notre vie locale.

En ce jour d'installation de notre conseil municipal, nous prenons officiellement en charge la commune de Louvres pour six ans.

Le Code Electoral a prévu que chaque liste et donc chaque projet de politique communale soient représentés proportionnellement aux résultats du scrutin du dimanche 9 mars 2008. Cette disposition signifie que les institutions de la République nous invitent à nous entendre pour travailler ensemble au service de nos administrés.

Comme je vous le disais dimanche dernier, ces mêmes administrés veulent que l'on vive tous ensemble même si nous avons les uns et les autres des parcours différents, je vous le dis et je le pense sincèrement : en démocratie, la diversité n'est pas un handicap.... C'est une chance, c'est une richesse. Cette richesse s'appelle la vie, la vie qui bouge, la vie qui fait bouger, la vie qui nous apprend qu'il y a un temps pour regarder le passé et un temps pour construire l'avenir. C'est ce que j'attends de vous tous, chers élus, pendant ces prochaines années pour **MIEUX VIVRE ENSEMBLE A LOUVRES.**

En m'élisant Maire, il y a quelques instants, vous m'avez conféré le pouvoir de prendre la parole au nom de toutes les Lupariennes et tous les Lupariens. Je vais tout de suite user de ce droit – que je considère comme un honneur – pour vous remercier, mes chers collègues, et de manière très officielle, d'avoir accepté, avec moi, cette nouvelle mission passionnante. Ainsi, après quatre mandats complets assumés en tant que premier magistrat de la commune, vous me témoignez à nouveau votre grande confiance, et laissez-moi vous dire que j'en suis profondément touché.

Lorsqu'on est intronisé pour une première élection, on est généralement choisi en fonction des espoirs que l'on suscite. Aujourd'hui, 26 ans après cette première fois, si je regarde rapidement en arrière, je ne peux que constater que l'important travail que nous avons accompli ensemble à Louvres, continue à porter ses fruits et à donner satisfaction à une majorité importante de la population qui place toujours ses espoirs et ses attentes dans notre équipe, puisque nous retrouvons en 2008 sensiblement le même score qu'en 2001 (70 % des voix).

Ces résultats ne peuvent que nous encourager à poursuivre nos efforts dans cette voie et à nous remettre rapidement au travail avec les nouveaux conseillers pour réaliser le programme sur lequel nous nous sommes engagés.

La première intervention du Maire après son élection est souvent attendue avec impatience, car c'est à travers elle qu'il va tracer les grandes lignes de son intention pour les années à venir. C'est la raison pour laquelle je souhaite profiter pleinement de cet instant de rencontre privilégiée pour vous remettre en mémoire, d'une manière très simple, les quelques principes de base auxquels je suis particulièrement attaché depuis mon premier mandat et que j'entends bien continuer à respecter sans défaillance.

C'est évident : les Lupariennes et les Lupariens attendent beaucoup de notre nouvelle équipe municipale. Nous ne devons en aucun cas les décevoir. *En effet, notre commune est diverse, elle a besoin qu'on ait un cœur et l'âme assez large pour l'aimer comme elle est, dans sa diversité, dans son pluralisme, et nous devons en être tous des défenseurs.*

*Je ne souhaite pas que les minorités soient exclues de toutes les décisions. Dans l'évolution de notre monde politique, je trouve ce principe archaïque. Les décisions de tous les jours sur l'urbanisme, la culture, l'école ou le logement, exigent que l'on tienne compte de tous les courants de la ville. Je défendrai cette conception nouvelle de la vie politique municipale, car je suis persuadé que cette idée est porteuse d'avenir. Je compte sur vous pour m'y aider. Je vous le dis ce soir pour que vous me le rappeliez car je sais que cela sera nécessaire.*

Tout au long de ce mandat, nous serons appelés à faire des choix et à prendre des décisions qui engageront la commune, parfois bien au-delà des six années qui commencent aujourd'hui. Devant cette charge qui est de notre entière responsabilité, nous devons nous, conseillers municipaux, prendre toutes les précautions nécessaires, étudier chaque projet et chaque dossier avec le plus grand soin, rester à l'écoute permanente et attentive de la population, consulter, étudier, dialoguer, réfléchir, sans jamais perdre de vue l'intérêt général qui n'est pas forcément égal à la somme de tous les intérêts particuliers.

Durant les six prochaines années, de multiples dossiers nous attendent :

- continuer à œuvrer comme nous l'avons fait lors des précédents mandats pour améliorer l'environnement et la vie quotidienne de nos habitants. Comme nous l'avons indiqué dans notre programme, le développement durable et la protection de l'environnement ne sont pas des idées nouvelles à Louvres, et même si on a vu fleurir ces principes sur pratiquement toutes les listes municipales, nous nous engageons à faire en sorte que cela ne soit pas des vains mots. Je reprendrai les propos d'Antoine de Saint Exupéry : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » pour vous dire que nous ferons tout pour que nos enfants et les générations futures n'aient pas à pâtir de mauvais choix que nous aurions pu faire. Nous allons travailler dans ce sens et notamment commencer dans la gestion de notre administration à réfléchir sur des économies d'énergie, une meilleure gestion de l'eau, des préoccupations de qualité environnementale dans nos constructions.

- maintenir le nombre et la qualité de nos services publics sans en augmenter le coût. C'est un véritable challenge.

- réaliser de manière maîtrisée des logements au nord de notre commune, et répondre ainsi à tous les besoins, en instituant une véritable mixité : logements sociaux, collectifs et individuels, accession à la propriété. Le logement est une problématique nationale et il nous faut nous y atteler sérieusement et de manière urgente. Cependant, on ne peut envisager cela sans les aménagements qui vont avec (écoles, crèches, centres de loisirs, etc...) et évidemment les infrastructures. Car, je le répète, il n'y aura pas de développement de notre commune, sans les équipements nécessaires au déplacement de ses habitants.

- poursuivre notre collaboration étroite avec la Communauté de Communes Roissy Porte de France sur une dizaine de dossiers très importants dont celui dont je viens de vous parler, et l'aménagement de la ZAC de la Butte aux Bergers et de la zone du Roncé, dossier essentiel d'un point de vue économique pour l'évolution de notre commune, l'aménagement du parc ex SNCF, le pôle Gare.

- continuer à gérer la commune en « bon père de famille », comme il est coutume de dire, de préserver l'équilibre entre dépenses et recettes, et de maîtriser l'endettement.

Toutes ces tâches ne pourront être menées à bien que par un travail en profondeur régulier, efficace de l'ensemble des conseillers, faisant souvent appel, je ne l'ignore pas, à des compromis. De même, nous ne pourrions pas ignorer les contraintes budgétaires qui nous obligent parfois à définir des priorités, à étudier de très près certains postes dans les moindres détails et à reporter la concrétisation de certains projets.

Les conseillers et adjoints qui ont fait équipe avec moi lors des précédents mandats, et que je félicite pour tout le travail accompli, ne me contrediront pas.

Nous vivons dans un pays de longue tradition républicaine et démocratique. Cela nous confère certains droits, mais aussi des devoirs et quelques principes qui constituent l'éthique permanente de l'élu local :

- être toujours à l'écoute des autres ;
- faire preuve de tolérance, mais sans faiblesse ;
- conserver en permanence une réelle ouverture d'esprit, car ceux qui n'ont pas les mêmes convictions que nous n'ont pas forcément tort et peuvent nous faire connaître des opinions intéressantes.

Il est bien évident que je ne peux m'engager sur le respect de ces principes qu'avec votre soutien et votre totale collaboration. Chers collègues, surtout vous, mes huit adjoints, qui formez avec moi le Bureau Municipal. Dimanche dernier, nous avons été élus, non pas grâce à un programme fantaisiste, irréaliste ou prétentieux, mais grâce à des propositions simples que tous les électeurs ont bien analysées comme étant des solutions concrètes à la portée de tous.

Chers collègues adjoints et conseillers municipaux, nous entamons ensemble un nouveau mandat. J'espère que vous serez tous et toutes de bons administrateurs, chacun et chacune dans votre domaine de compétences, avec les sensibilités d'hommes et de femmes qui vous sont propres et que vous aurez à cœur de vous organiser pour exercer vos fonctions avec le maximum d'efficacité. N'oublions pas que nos électrices et électeurs auront en permanence les yeux fixés sur nous.

C'est au sein des commissions, dont nous élirons les représentants lors du prochain conseil municipal qui se tiendra le vendredi 4 avril 2008 à 20 h 30, que nous agirons pour assurer la mise en œuvre progressive et échelonnée tout au long de ce mandat, de tous les points de notre programme.

Les commissions seront constituées à partir des choix qu'auront fait les différents conseillers municipaux : j'ai transmis par courrier la liste des commissions. Chaque conseiller majoritaire et minoritaire est invité à choisir deux ou trois commissions dans lesquelles il souhaitera siéger. Les désignations seront faites lors de la séance du 4 avril comme je l'ai indiqué précédemment.

Pour accomplir notre travail et remplir la mission qui nous a été confiée, nous avons besoin de l'ensemble de nos services municipaux et des agents en qui nous avons toute confiance, connaissant leur dévouement et leur professionnalisme.

A l'occasion du renouvellement du conseil municipal, comme en 2001, nous avons le plaisir d'accorder à l'ensemble du personnel... 3 jours de congés. Je demande à notre Directeur Général des Services Catherine GUILBERT, d'agir avec son efficacité coutumière et de bien vouloir en fixer les modalités afin que tous les agents puissent bénéficier de ce congé exceptionnel dans les meilleures conditions, sans toutefois perturber la bonne marche des services.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous m'excuserez d'avoir été peut-être un peu long, mais j'avais de nombreuses choses à vous dire, et il m'importait qu'elles soient dites.

Encore une fois, je vous remercie de votre confiance. Soyez assurés que la mienne vous est acquise dans le respect intangible de nos institutions républicaines.

Je vous donne rendez-vous dimanche 16 mars pour le deuxième tour des cantonales.

Je remercie le public, exceptionnellement nombreux, qui est venu assister à cette première séance du conseil municipal en renonçant parfois à d'autres occupations familiales ou de loisirs. Je perçois une fois de plus dans cette démarche, l'osmose permanente qui s'est établie de longue date entre la population de notre commune et l'équipe municipale. Elle est, de plus, le signe éclatant d'un esprit citoyen dont certains observateurs ont parfois douté mais, qui d'évidence, reste très affirmé à Louvres.

Je n'oublie pas que je suis ici **GRACE A VOUS, POUR VOUS.**

Je vous remercie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30